

# L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Vingtième session  
Kingston, Jamaïque  
14 - 25 juillet 2014

Assemblée (matin)

FM/20/15  
24 juillet 2014

---

## L'ASSEMBLÉE POURSUIT SON DÉBAT SUR LE RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Réunie à Kingston ce matin, sous la présidence de M. M. Antonio Francisco Da Costa e Silva Neto (Brésil), l'Assemblée de l'Autorité Internationale des fonds marins a poursuivi ses discussions sur le Rapport annuel du Secrétaire général (ISBA/20/A/2).

Lors des reprises des discussions, la Représentante de l'Afrique du Sud a appuyé la déclaration faite hier par le Nigeria parlant au nom des États d'Afrique, soulignant l'importance de la formation pour les pays en développement, rappelant qu'elle est une obligation des contractants. Elle s'est réjouie de l'adoption du budget, saluant les mesures d'économie mises en place par le secrétariat. Elle a salué l'organisation d'un atelier devant se dérouler en Inde, estimant que les résultats obtenus devraient être utilisés par la Commission juridique et technique lors de son travail de mise en place d'une ébauche de code d'exploitation.

La Représentante de l'Espagne a estimé que la participation fixe aux frais généraux mise en place en 2013, dissipe les incertitudes financières qui planaient sur les travaux de l'Autorité. Notant que les demandes de contrats arrivent à un rythme remarquable, elle s'est félicitée de l'accélération des activités dans la Zone, rejointe sur ce point par la délégation du Kenya qui a toutefois précisé qu'une telle accélération devait s'accompagner d'efforts pour encourager la formation soulignant qu'il s'agit d'une obligation des contractants. Par ailleurs, le Représentant du Kenya a salué les efforts de la Commission juridique et technique en vue d'élaborer un code d'exploitation, soulignant son caractère prioritaire, mais recommandant une approche de précaution afin de protéger l'environnement marin. En outre, invoquant le principe de transparence, il a recommandé lors des demandes d'approbation de contrat que les entités formant des partenariats divulguent toutes les informations pertinentes. Rejoint par l'Allemagne, le Brésil, l'Italie, l'Ouganda et le Royaume Uni, il a jugé qu'il était temps de mettre en application l'article 154 de la Convention appelant à l'examen quinquennal du fonctionnement du régime de l'Autorité.

-à suivre-

---

Le Représentant de l'Ouganda, après avoir annoncé son soutien à la déclaration du Nigeria parlant au nom des Etats d'Afrique au sujet de la formation, a souhaité la bienvenue au sein de l'Assemblée au Niger, se réjouissant de voir un autre pays sans littoral rejoindre l'Autorité, estimant que cela indique l'intérêt croissant des états non côtier envers le travail de l'Autorité. Il a par ailleurs rappelé son souhait de voir un atelier de sensibilisation se tenir dans son pays et s'est réjoui du soutien apporté hier à ce projet par le ministre des affaires étrangères de la Jamaïque, M. Nicholson. Il a soutenu le Représentant du Canada s'adressant au nom du Groupe Canada, Australie, Nouvelle Zélande (CANZ) quant au besoin de rationaliser le calendrier des sessions de l'Assemblée. Il a enfin encouragé les pays parrainant à suivre l'exemple du Japon qui a offert des articles à exposer au futur musée de l'Autorité.

Le Représentant de l'Allemagne, soutenu par le Brésil, a encouragé les membres de l'Autorité ne l'ayant pas encore fait à devenir parties à l'Accord de 1994 et au Protocole sur les privilèges et immunités. Il a félicité le secrétariat sur sa bonne gestion financière et soutenant le Groupe CANZ, rejoint par la France et l'Italie, il a souhaité qu'il examine le calendrier annuel des sessions de l'Autorité. Tout en rejoignant les délégations qui estiment que le moment est venu de procéder à l'exercice voulu à l'article 154 de la Convention, il a recommandé d'éviter d'écarter le secrétariat de ses objectifs prioritaires. Réagissant à la proposition du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes relative à la mise en place d'un groupe consultatif formé des Représentants permanents auprès de l'Autorité, il a estimé que cette proposition méritait une plus ample réflexion.

Le Représentant de la France a estimé que cette année était historique car non seulement elle marquait le vingtième anniversaire de l'Autorité, mais aussi elle établissait un record du nombre annuel des demandes de contrats d'exploration. Il a par ailleurs félicité le Secrétaire général pour son rôle dans le développement des activités de l'Autorité, et a aussi rappelé le rôle joué par les sept investisseurs pionniers. Il a estimé qu'à ce stade, l'Autorité devait se fixer quatre priorités : la définition d'une procédure de prorogation des premiers contrats, l'élaboration d'un code d'exploitation, la protection de l'environnement marin et le développement de la formation au bénéfice des pays en développement. Il a salué la croissance modérée du budget de l'Autorité et la diminution de la contribution des membres soulignant le caractère inédit de cette dernière dans le contexte des organisations internationales. Soutenant la politique de communication du secrétariat, il a recommandé de cibler les actions tendant à faire connaître le travail de l'Autorité, encourageant le développement du site internet, la tenue d'ateliers de sensibilisation et le projet proposé mardi par l'ambassadeur extraordinaire de Singapour, relatif à l'intégration de l'étude de la Convention dans certains cursus de droit universitaire. Il a par ailleurs souhaité que l'Autorité se penche sur la mise en place d'une règle régissant le statut d'observateur. Réagissant à la proposition du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes relative à la mise en place d'un groupe consultatif formé des Représentants permanents auprès de l'Autorité, il a évoqué le risque de créer un déséquilibre entre les états ayant une représentation

---

permanente auprès de l'Autorité et ceux qui n'en ont pas, position partagée par la délégation de Fidji.

La délégation du Brésil a encouragé les membres de l'Autorité à ouvrir une représentation permanente auprès de l'Autorité, soutenant la proposition portée par le Mexique relative à la création d'un groupe consultatif. Le Représentant du Brésil a par ailleurs soutenu le budget de l'Autorité, appréciant la diminution de la contribution des membres, mais rappelant que seulement cinq contractants antérieurs à la décision de 2013 avaient accepté de payer la participation fixe aux frais généraux. Il a encouragé les États patronnant à négocier avec l'Autorité. Il a aussi souhaité que des recommandations soient faites pour l'établissement d'une participation fixe aux frais généraux qui s'appliquerait à la prorogation des contrats.

Il a en outre salué la tenue de séminaires et d'ateliers et a proposé que l'un d'entre eux se tienne dans la région Amérique latine et Caraïbes, ajoutant que le Brésil est prêt à partager ses connaissances dans le domaine des fonds marins. Il a souhaité que la présentation du Rapport du Président du Conseil soit inscrite à l'Ordre du jour de la session de 2015.

Le Représentant de Cuba, comme beaucoup de délégations, a souligné l'urgence de l'élaboration d'un code minier, mais a précisé qu'il ne serait efficace que s'il prend en compte les risques inhérents à l'activité, incluant le risque de surexploitation. Il a ajouté que les données collectées devraient tomber dans le domaine public.

Le Représentant du Vanuatu a annoncé qu'il s'agissait de la première participation de son pays aux travaux de l'Assemblée. Il a par ailleurs déclaré qu'il soutenait la position du Groupe des États d'Afrique énoncé précédemment par le Nigeria. Il a assuré l'Assemblée de l'attachement porté par son pays aux questions environnementales. Il comprend que les contractants ne veuillent pas partager les données commerciales sensibles, mais il rejoint Cuba sur le fait que les données environnementales doivent être dans le domaine public. Comme de nombreuses délégations, il a souhaité que des critères relatifs à la prorogation des contrats soient présentés à la vingt-et-unième session de l'Assemblée.

La délégation des Îles Cook a noté avec satisfaction l'accroissement du nombre des possibilités de formation. Il a rappelé l'attachement de son pays à l'environnement marin. Il a attiré l'attention des membres sur l'importance des petits pays insulaires en développement et a enjoint ces derniers de créer des partenariats équitables afin de profiter pleinement des possibilités offertes aux pays en développement par la Convention.

La Représentante des Philippines s'est réjouie de voir que parmi les contractants, sept venaient de pays en développement. Elle a par ailleurs rappelé l'urgence d'élaborer des critères relatifs à la prorogation des contrats existants ainsi que des normes pour la classification des données.

---

La délégation de l'Italie a aussi insisté sur le besoin d'accélération du rythme des travaux sur le code d'exploitation et sur la création de procédures relatives à la prorogation des contrats existants.

La Représentante du Royaume Uni s'est félicitée de l'accroissement des activités dans la Zone et a insisté sur l'importance du partage des connaissances. Elle a exprimé le plaisir de son pays d'avoir contribué au Fonds de dotation volontaire, expliquant l'importance d'aider le plus grand nombre possible de personnes. Répondant à la proposition du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, elle a estimé que ceci devait faire l'objet d'un examen approfondi.

Revenant sur l'examen quinquennal mentionné à l'article 154, elle a jugé le moment opportun mais s'est inquiétée des coûts que cela pourrait entraîner.

### **Réponse du Secrétaire général**

Remerciant le Japon pour le don fait au « futur musée de l'Autorité », le Secrétaire général a indiqué que la Commission des finances l'avait informé que la création de ce musée ne pouvait pas être incluse dans cet exercice 2015-2016. Il a indiqué qu'un relatif à l'établissement du musée sera remis à la Commission juridique et technique afin d'être présenté au Conseil à sa vingt-et-unième session pour décision.

Il a également remercié le Représentant de la France d'avoir recommandé d'inclure l'étude de la Convention des droits de la mer dans les cursus de des universités de droit.

Le Secrétaire général a annoncé avoir reçu plusieurs demandes d'atelier de sensibilisation émanant d'un certain nombre de délégations. Il a par ailleurs indiqué l'intention du secrétariat de mener au moins un atelier et un séminaire chaque année.

Deux ateliers sont prévus pour cette année, le premier, relatif au système de classification des ressources pour les nodules polymétalliques se tiendra en Inde. L'atelier sera organisé conjointement avec des experts en classification minérale des scientifiques et des ingénieurs. Ce dernier aidera les contractants dans l'estimation des zones exploitables potentielles, probables et possibles dans leur zone d'exploration.

Le Secrétaire général a indiqué qu'une réunion entre les contractants et l'Autorité s'était tenue en janvier 2012. Tous les contractants ont accepté que la standardisation de la mégafaune, macrofaune et meiofaune était nécessaire à la mise en place d'une base de données environnementale. Cette année, un atelier sur la macrofaune a été prévu. Le Secrétaire général a précisé que les résultats de cet atelier aideront la Commission juridique et technique dans ses travaux relatifs à l'examen des critères de prorogation des contrats.

**Remarque des observateurs**

S'exprimant sur l'élaboration d'un code d'exploitation, la Représentante de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a indiqué que des mesures devraient être prises pour assurer la préservation de l'environnement et le bénéfice de l'humanité.

Par ailleurs, elle a souligné l'importance d'une base de données environnementale complète utile et transparente ainsi que de l'établissement de standards en matière de taxonomie vis-à-vis des contractants.

En outre, elle a mentionné deux réseaux scientifiques, INDEEP et DOSI dont l'expertise sur les écosystèmes marins profonds et leur environnement pourrait être bénéfique à l'Autorité ainsi que l'UICN, pour sa mise en œuvre d'un projet de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes dans le sud-ouest de l'océan Indien.

Le Représentant de Greenpeace a souligné deux lacunes relatives à l'exploitation, la responsabilité et le rejet de déchets, questions, selon lui, qui devraient être prises en compte. Pour combler ces lacunes, il a recommandé la négociation d'un régime de fonds et la création d'un fond spécial à cet effet.

Le Représentant de Deep Sea Conservation Coalition a indiqué que l'on était déjà arrivé à un consensus global sur un certain nombre de mesures gouvernant la pêche en eau profonde qui pourrait être utile pour l'élaboration d'un code d'exploitation. Il a par ailleurs indiqué que l'autorité devrait chercher à harmoniser son code d'exploitation avec les autres institutions régulatrices.

L'Assemblée reprendra ses travaux cet après-midi.

\* \* \* \* \*